

**Guide du  
Plan  
d'actions  
Régionales**



# Les services destinés aux établissements

L'Anfh offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans leur politique de développement des compétences et des métiers et dans la gestion de la formation.

## Un accompagnement spécifique sur la gestion de la formation et des parcours professionnels

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'Anfh accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

## Plateforme en ligne pour l'achat de formation et centrale d'achats

La plateforme d'achats en ligne de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'Anfh. Disponible sur le site [anfh.fr](https://anfh.fr), cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation.

La plateforme de l'Anfh offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat: publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage, etc.

Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions, etc.), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—  
**Plateforme achats de l'Anfh**  
<https://plateforme-achats.anfh.fr>

## Outil de commande en ligne de formations Anfh « LA ForMuLE »

L'Anfh étant une centrale d'achats de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'Anfh.

Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'Anfh a construit un outil de commande en ligne, permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'Anfh et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'Association.

Les principales fonctionnalités de l'outil sont les suivantes :

- ◆ visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'Anfh;
- ◆ rechercher des formations et les enregistrer en favoris;
- ◆ passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés;
- ◆ consulter les données statistiques relatives à ses commandes.

—  
<https://laformule.anfh.fr>

## Les cartographies des métiers

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion prévisionnelle des métiers est importante. Dans ce contexte, l'Anfh développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers, les besoins de formation et d'études promotionnelles.

## Qualité des actions de formation

Les instances de l'Anfh ont validé le projet d'accompagnement des établissements adhérents de l'Anfh concernant l'amélioration de la qualité de leurs actions de formations. Compte tenu des évolutions réglementaires pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Anfh souhaite accompagner ses établissements adhérents avec un triple objectif :

- ❖ poursuivre la dynamique impulsée par le référencement Datadock ;
- ❖ favoriser l'obtention de la certification Qualiopi de ses établissements adhérents ;
- ❖ inscrire et afficher sa « politique qualité » dans le nouvel environnement de la formation professionnelle continue.

## L'animation des réseaux professionnels

Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'Actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore, par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

## Information des adhérents

### La Lettre de l'Anfh

L'Anfh diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'Anfh*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

Les numéros de *La Lettre de l'Anfh* sont disponibles sur [anhf.fr](http://anhf.fr).

## Informers les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale Anfh ou sur le site de [anhf.fr](http://anhf.fr)

## Des guides pour les acteurs de la formation

❖ Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'Anfh propose un guide, constitué de fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce dispositif, de les éclairer sur les choix

à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

❖ Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF: ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

❖ Un guide sur l'éligibilité: ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible des dispositifs de formation.

❖ Un guide des métiers: guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes, etc.), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

## La plateforme E-formations

Pour les établissements et salariés de la Fonction publique hospitalière qui ont la possibilité de continuer à se former à distance, l'Anfh lance son espace digital de formation: la plateforme Learning Management System (LMS).

Cet espace digital, matérialisé à travers une bibliothèque de contenus e-learning Anfh, vient compléter les dispositifs de ressources en présentiel de l'Anfh autour de six thématiques: qualité de vie au travail, soins sans consentement, troubles du comportement de la personne âgée, mission zéro risque, série H et vis ma vie de cadre.

Plus d'infos

> <https://e-formations.anhf.fr>

# L'offre régionale et nationale



## Conditions de prise en charge et modalités d'inscription

### Les AFR – Actions de formations régionales

◆ Prise en charge sur les **fonds mutualisés Anfh** des frais d'enseignement, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement suivant les conditions de la réglementation en vigueur \*

### Les AFC – Actions de formations coordonnées

◆ Prise en charge de **la totalité des frais sur le plan de formation des établissements au prorata des présents.**

◆ Les coûts pédagogiques des AFC sont imputés par l'Anfh au prorata du nombre d'agents participants, il est donc **essentiel que les engagements d'inscription soient respectés** pour éviter les surcoûts aux autres établissements participants.

### Les AFN – Actions de formations nationales

◆ Prise en charge sur les **fonds mutualisés Anfh** des frais d'enseignement, et sur **les plans des établissements** des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement suivant les conditions de la réglementation en vigueur \*

## Modalités d'inscription

◆ Ces groupes sont **entièrement organisés par l'Anfh** sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

◆ Le **détail des programmes** est disponible sur notre site Internet dans la rubrique « **Les offres de formation** ».

◆ Le **planning des groupes** est disponible auprès de l'Anfh ou sur le site Internet de votre délégation.

◆ Envoyez vos **recensements de besoins** de formation, par mail à votre délégation ([s.allainguillaume@anfh.fr](mailto:s.allainguillaume@anfh.fr)) via la fiche de demande d'inscription ou le tableau fourni par l'Anfh

◆ **Particularité pour le personnel médical** : le personnel médical peut participer aux AFR-AFC et AFN, sous réserve que les frais d'enseignement soient financés par l'établissement, sur le budget qui leur est dédié.

### LA ForMuLE Anfh :

Vous pouvez découvrir l'ensemble des marchés de formation que l'Anfh passe pour votre compte en consultant LA ForMuLE Anfh.

◆ Vous pouvez alors commander en toute autonomie vos groupes de formation au prestataire si vous bénéficiez d'un compte gestionnaire/ valideur. Dans ce cas la formation est prise en charge sur votre plan de formation.

◆ Si vous n'avez qu'un compte lecteur, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégation territoriale qui vous accompagnera pour finaliser votre commande.

◆ Si vous ne trouvez pas la thématique recherchée, n'hésitez pas à solliciter l'équipe de la délégation, qui peut explorer davantage les projets d'achats de l'Anfh.

Nous mettons également à votre disposition une plateforme d'achats et des outils d'aide en ligne pour réaliser vous-même des marchés.

\* consulter le guide des bonnes pratiques de remboursement disponible sur notre site Internet

**N'hésitez pas à consulter notre site Internet:**  
<https://www.anfh.fr/etablisements/acheter-une-prestation-de-formation>

# Processus de gestion des groupes

## Inscriptions

◆ Les établissements ont jusqu'au 15 novembre N-1, pour s'inscrire prioritairement sur les formations du Plan d'Actions Régionales.

## Constitution des groupes

◆ L'Anfh constitue les groupes de formation à partir du 16 novembre N-1.

◆ L'Anfh informe les établissements des dates et lieux des groupes constitués, en fonction des inscriptions, avant le 31 décembre N-1.

◆ L'Anfh informe les établissements des groupes, qui n'ont pas eu un nombre suffisant d'inscriptions et doivent être programmés ultérieurement.

## Création des dossiers sous GE ou GEA

◆ L'Anfh crée les dossiers sous GE et GEA, dès que les groupes sont constitués, planifiés et localisés.

◆ Les coûts d'enseignement sont proratisés, en fonction du nombre d'agents inscrits et de la nature des actions (régionales, nationales, coordonnées).

◆ L'Anfh saisie les candidatures si les agents sont identifiés lors de l'inscription.

◆ L'Anfh donne la main aux établissements pour saisir leurs candidatures jusqu'un mois avant le début des formations.

## Convocations et attestations de formation

◆ L'Anfh adresse les convocations par mail au minimum 2 mois avant le début de chaque groupe constitué en Inter-établissements.

◆ L'Anfh adresse les attestations de formation, par mail, dans un délai d'un mois après les formations et à réception des documents de la part des formateurs.

## Suivi des présences et facturation

◆ L'Anfh procède aux suivis des présences sous GE et GEA dès réception des feuilles d'émargement des formateurs.

◆ L'Anfh procède aux règlements des factures sous GE et GEA, au prorata des agents présents en formation.

## La contractualisation des formations

◆ Les établissements sont libérés de leur obligation de signature d'une convention de formation.

◆ En tant que Centrale d'achats, l'Anfh fait signer aux prestataires de formation une convention à bons de commande lors de l'attribution des marchés de formation et émet un bon de commande pour chaque groupe constitué.

➔ Les établissements ne recevront pas de convention à signer

➔ Les établissements ne recevront pas de facture de la part des organismes de formation

## Commande de groupes Intra

◆ L'Anfh attire votre attention sur les pénalités, qui peuvent être dues en cas d'annulation ou report tardif de vos groupes.

En cas de report ou d'annulation dans un délai inférieur à quinze jours calendaires, le prestataire peut réclamer la fraction de la prestation correspondant aux dépenses qu'il a effectivement engagées et non remboursables pour ladite prestation, sous réserve d'en fournir tous les justificatifs.

Le remboursement versé ne pourra pas dépasser les montants suivants :

Périodes calendaires avant le début de la prestation planifiée	%frais d'annulation / Coût total de la prestation
Entre 14 et 5 jours	10%
Entre 4 jours et 48 heures	20%
Moins de 48 heures	30%

**Pour rappel, ces frais d'annulation ou de report ne sont pas imputables sur votre plan de formation et devront être réglés sur vos fonds propres.**

## En synthèse – Qui fait quoi ?

Inter-établissements = au moins 2 établissements différents / Intra = 1 seul établissement

AFR = action de formation régionale / AFC = action de formation coordonnée / AFN = action de formation nationale

### Offre régionale Plan d'Actions Régionales Anfh Pays de la Loire

Type d'actions	Financement pédagogie	Financement Déplacement	Financement traitement	Planification du groupe	Commande du groupe (=bon de commande)	Saisie du groupe dans GE et GEA	Convocation
<b>AFR Inter-établissements</b>	Crédits régionaux ANFH	Crédits régionaux ANFH	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Consulter les dates sur le PAR	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b> Par mail
<b>AFR Intra</b>	Crédits régionaux ANFH dans la limite des crédits disponibles  Plan de formation Etablissement	/	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Demander les dates disponibles  <b>Établissement</b> Si aucune date ne convient	<b>Anfh</b> Si vous avez un compte lecteur sur LA ForMuLE  <b>Établissement</b> Si vous avez un compte gestionnaire/valideur sur LA ForMuLE	<b>Anfh</b>	<b>Établissement</b>
<b>AFC Inter-établissements</b>	Plan de formation Etablissement	Plan de formation Etablissement	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Consulter les dates sur le PAR	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b> Par mail
<b>AFC Intra</b>	Plan de formation Etablissement	/	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Demander les dates disponibles à l'Anfh <b>Établissement</b> Si aucune date ne convient	<b>Anfh</b> Si vous avez un compte lecteur sur LA ForMuLE  <b>Établissement</b> Si vous avez un compte gestionnaire/valideur sur LA ForMuLE	<b>Anfh</b>	<b>Établissement</b>
<b>AFN Inter-établissements</b>	Crédits nationaux ANFH	Plan de formation Etablissement	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Consulter les dates sur le PAR	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b>	<b>Anfh</b> Par mail
<b>AFN Intra</b>	Plan de formation Etablissement	/	Plan de formation Etablissement	<b>Anfh</b> Demander les dates disponibles à l'Anfh  <b>Établissement</b> Si aucune date ne convient	<b>Anfh</b> Si vous avez un compte lecteur sur LA ForMuLE  <b>Établissement</b> Si vous avez un compte gestionnaire/valideur sur LA ForMuLE	<b>Anfh</b>	<b>Établissement</b>

### Autre formation Anfh disponible sur LA ForMuLE non identifiée dans l'offre régionale

<b>Inter-établissements Et Intra</b>	Plan de formation Etablissement	Plan de formation Etablissement	Plan de formation Etablissement	<b>Établissement</b>	<b>Anfh</b> Si vous avez un compte lecteur sur LA ForMuLE  <b>Établissement</b> Si vous avez un compte gestionnaire/valideur sur LA ForMuLE	<b>Établissement</b>	<b>Établissement</b>
--------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------

### Votre référente concernant le déploiement

du Plan d'Actions Régionales : Sonia ALLAINGUILLAUME - Tél: 02 51 84 99 23 - [s.allainguillaume@anhf.fr](mailto:s.allainguillaume@anhf.fr)

# Les dispositifs d'appui régionaux aux politiques RH

Un dispositif d'appui est un accompagnement répondant à une problématique spécifique RH. Il est composé d'actions de formation, de prestations de services, d'actions de sensibilisation et d'outils pratiques.

—  
Pour connaître les modalités d'inscription aux dispositifs, merci de vous rapprocher de votre délégation.

**Accompagnement au management des métiers, emplois et compétences**

---

**Accompagnement Développement durable et la responsabilité sociale et environnementale (RSE)**

---

**Compétences-clés – 4C Des clés pour des connaissances, des compétences et une carrière**

---

**Égalité professionnelle – Accompagnement Anfh sur l'égalité professionnelle et la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations**

---

**Accompagnement Qualité de Vie au Travail (QVT) et baromètre social**



## Présentation

# Offre digitale Anfh e-formations

L'Anfh développe son offre digitale pour ses établissements adhérents en mettant à disposition des contenus e-learning dans sa plateforme e-formations.

Ces contenus e-learning sont interactifs et disponibles sur tablettes, smartphones et ordinateurs.

Il existe différents formats comme : le serious game\* ; le blended learning\*\* ; des vidéos pédagogiques interactives, etc.

#### \*Serious game (jeu sérieux) :

Le serious game développé à l'Anfh est un apprentissage en e-learning interactif basé sur le jeu, avec un scénario intégré dans un environnement virtuel animé par des personnages 3D. Le scénario s'inspire de situations réelles dans lesquelles l'apprenant va être placé et devra faire des choix pour avancer et atteindre les objectifs pédagogiques.

#### \*\*Blended learning (multimodal) :

Le blended learning est un mode d'apprentissage mixant les modalités E-learning et présentiel

### La plateforme e-formations vous permet :

- ◆ d'accéder à trois types de catalogues (libre accès/auto-inscriptions/inscriptions institutionnelles) ;
- ◆ d'être administrateur dans votre espace établissement pour pouvoir créer des sessions; inscrire les agents au catalogue institutionnel sans minimum ni maximum de participants; télécharger des attestations de formation; accéder aux statistiques, etc. ;
- ◆ de bénéficier de contenus ludiques, interactifs et actualisés, créés par des hospitaliers pour des hospitaliers, qui peuvent compléter vos formations.

#### Teaser :

[www.youtube.com/watch?v=f8auKWutxT0](https://www.youtube.com/watch?v=f8auKWutxT0)

### Les trois types de catalogues Le catalogue aux contenus en libre accès

- ◆ Les agents accèdent sans avoir besoin d'une création de compte.
- ◆ Le catalogue s'adresse à tous les publics.
- ◆ Les contenus sont disponibles sur la page d'accueil de la plateforme : <https://e-formations.anfh.fr/login/index.php#region-catalogue> réparties actuellement en trois thématiques :
  - soutien RH ;
  - soins ;
  - Covid-19.

### Le catalogue aux contenus en auto-inscription

Les agents accèdent à ces contenus lorsque leur établissement leur a créé un compte. Les contenus actuellement disponibles sont décrits ci-après.

#### ◆ Sensibilisation des agents e-Multi + « Mieux comprendre son environnement et sa carrière professionnelle »

(en présentiel + distanciel : selon le choix de l'établissement).

#### ◆ Se préparer à son entretien professionnel :

- public : les évalués ;
- durée : 10 min ;
- <https://e-formations.anfh.fr/course/view.php?id=517>

#### ◆ Prélèvement rhino-pharyngé/ test antigénique

- public : les personnes souhaitant réaliser ce prélèvement ;
- Durée : 10 min ;
- [www.youtube.com/watch?v=pX80uuQnDog](https://www.youtube.com/watch?v=pX80uuQnDog)

### Le catalogue aux contenus institutionnels

Les agents possédant un compte peuvent accéder aux contenus institutionnels une fois que leur établissement les a inscrits à une session.

L'offre e-formations disponible à ce jour : le dispositif d'intégration des nouveaux arrivants e-Multi+ et huit parcours de formation.

**NB : d'autres contenus vont arriver prochainement, notamment : un parcours de sensibilisation au télétravail, des parcours sur l'éthique professionnelle et sur la laïcité.**

Pour toute demande d'accès et un accompagnement à l'appropriation de la plateforme, merci de transmettre votre demande par mail à [s.allainguillaume@anfh.fr](mailto:s.allainguillaume@anfh.fr)



## Zoom sur quelques contenus

### Le dispositif d'intégration des nouveaux arrivants e-Multi+ Sensibilisation des agents e-Multi + « Mieux comprendre son environnement et sa carrière professionnelle »

(en présentiel + distanciel: selon le choix de l'établissement)

🔗 Public: agents de la Fonction publique hospitalière souhaitant découvrir les métiers et les carrières de la FPH et se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

🔗 Durée: 100 % e-learning ou présentiel: environ 2 h 30 (15 minutes/unité) / multimodal: environ 45 minutes + 1 demi-journée en présentiel avec un animateur interne.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=ZgKoT2FQfbo](http://www.youtube.com/watch?v=ZgKoT2FQfbo)

### Formation des formateurs e-Multi+

#### Animer le dispositif e-Multi + en multimodal

(présentiel + e-learning)

🔗 Public : formateur interne à l'établissement souhaitant se former auprès de l'Anfh pour animer le dispositif d'intégration e-Multi+ en multimodal.

🔗 Durée: 1 h 30 en e-learning.

- Teaser :

[www.youtube.com/watch?v=8dZqOp65TYk](http://www.youtube.com/watch?v=8dZqOp65TYk)

#### Animer le dispositif e-Multi + en présentiel enrichi de média

🔗 Public : formateur interne à l'établissement souhaitant se former auprès de l'Anfh pour animer le dispositif d'intégration e-Multi+ présentiel enrichi de média.

🔗 Durée: 2 h 30 en e-learning.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=I9sddhoCKgs](http://www.youtube.com/watch?v=I9sddhoCKgs)

## Les huit parcours de formation en e-learning

### Soins sans consentement

🔗 Public: médecins, personnels soignants, secrétaires médicales (AMA), cadres (santé et direction), personnels administratifs chargés de ces questions, assistants sociaux.

🔗 Durée: 8 h max sous la forme de modules de 15 min.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=9\\_h1MdXEWgg](http://www.youtube.com/watch?v=9_h1MdXEWgg)

### Troubles du comportement de la personne âgée

🔗 Public : ASH, aides-soignant·e·s, infirmier·ière·s

🔗 Durée: 10 h de jeu global sous la forme de séquence de 15 min.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=hT2-Vpmh9bl](http://www.youtube.com/watch?v=hT2-Vpmh9bl)

### Mission zéro risque

🔗 Public: IDE.

🔗 Durée: 30 min.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=dvEjvDELsMA](http://www.youtube.com/watch?v=dvEjvDELsMA)

### Qualité de vie au travail

🔗 Public: toute personne impliquée dans la mise en place d'une politique QVT.

🔗 Durée: trois niveaux de jeu au choix de 30 min (Niveau établissement/niveau service/niveau individuel).

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=fLut0WL-Fd4](http://www.youtube.com/watch?v=fLut0WL-Fd4)

### Vis ma vie de cadre

🔗 Public: toute personne assurant des fonctions d'encadrement.

🔗 Durée: 30 min.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=6dl-o-cZscl](http://www.youtube.com/watch?v=6dl-o-cZscl)

## Série H

🔗 Public: toute personne assurant des fonctions d'encadrement.

🔗 Durée: 30 min.

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=zfpL7\\_sBOc](http://www.youtube.com/watch?v=zfpL7_sBOc)

### Fiabilisation et certification des comptes

🔗 Public : direction fonctionnelles et affaires financières (contrôleurs gestion, cadres), achats, RH.

🔗 Durée: 10 h à distance + 7 h en présentiel + trois classes virtuelles (1 h 30).

- Teaser:

[www.youtube.com/watch?v=HtbttLFroIU](http://www.youtube.com/watch?v=HtbttLFroIU)

### Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel pour les encadrants

🔗 Public : évaluateurs.

🔗 Durée: 35 min.

- Teaser:

<https://e-formation.anfh.fr/course/view.php?id=445>

